

**Livret de rentrée
scolaire
2019-2020
Accueil de loisirs
« Les loustics »**



S'inscrivant dans le projet éducatif du Syndicat Scolaire, l'Accueil Collectif de Mineurs a pour vocation de :

- contribuer à l'épanouissement de l'enfant, à son ouverture au monde et au développement de ses potentialités ;
- contribuer au « bien Vivre ensemble », à la civilité et à la citoyenneté, aux règles de comportement indispensables à la vie en société et à une vie personnelle épanouie.

Les projets éducatifs et pédagogiques sont à la disposition des familles qui souhaitent en prendre connaissance.

L'équipe d'animation est composée majoritairement de personnes diplômées. Les encadrants ont pour mission d'aider l'enfant à se construire, à grandir. Au fil des séances, les animateurs vont amener les enfants à devenir auteurs et acteurs de leurs loisirs.

Ces temps où l'enfant est au cœur des préoccupations doivent être des moments d'échanges, de partages, d'apprentissage et de détente.

Lors de l'année scolaire 2019-2020, une équipe d'animateurs leur proposera des activités pluridisciplinaires. (Cuisine, sport, danse, atelier éveil et nature, cirque, multimédia, éveil musical, art créatifs, théâtre, ...)

Documents disponibles au Syndicat :

- Règlement intérieur
- Tarifs des différents services

COMMENT S'INSCRIRE ?

IMPORTANT

- Pour être inscrit à l'accueil de loisirs « les loustics », les enfants doivent **obligatoirement fréquenter un établissement scolaire**. Ils doivent être **autonomes** (propreté acquise).
- L'accueil d'un enfant **nécessite une inscription obligatoire**, même si sa présence s'avère être occasionnelle. Un dossier d'inscription (téléchargeable sur le site ou à récupérer au bureau) est à compléter et à retourner au bureau du syndicat. **L'enfant ne sera accepté au sein de la structure que lorsque son dossier sera réputé complet.**
- Pour être accueilli, un enfant doit **obligatoirement** être à jour de ses vaccinations. **La vaccination DT Polio est obligatoire**, le ROR et le BCG sont recommandés.
- **Le dossier n'est pas renouvelé automatiquement d'une année à l'autre.** La demande doit être reformulée chaque année pour l'année suivante.

A la suite de la hausse de fréquentation de notre structure, les enfants n'habitant pas l'une des communes du R.P.I. ou n'y ayant aucune attache familiale, ne seront pas prioritaires lors des inscriptions aux services périscolaires (matin, midi et soir.)

Documents à fournir

Documents **OBLIGATOIRES** à compléter et **à retourner au secrétariat**

- Le **dossier d'inscription complété**
(Téléchargeable sur le site ou à récupérer au bureau)
- Une **copie du carnet de vaccination** qui doit **OBLIGATOIREMENT** être à jour,
- Une copie de **l'attestation d'assurance extrascolaire 2019-2020**, (seul document pouvant être réceptionné courant septembre)

Les dossiers doivent être retournés au bureau du syndicat scolaire AVANT LE 31 MAI 2019

TOUS LES LUNDIS DU MOIS DE MAI :

- De 9h à 11h30

TOUS LES JEUDIS DU MOIS DE MAI :

- De 16h00 à 17h45

IMPORTANT :

Ces documents ne valent pas inscription, **seul le planning complété et rendu dans les délais** vaudra réservation du ou des créneaux souhaité(s) :

- Format papier (au bureau ou sur le site)
- Via la plateforme :

http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach

Du nouveau en 2019

Réservation à l'année des services

CANTINE et PERISCOLAIRE

Afin de faciliter la démarche de réservation pour les familles ayant un planning défini pour l'année scolaire, vous trouverez dans le nouveau dossier d'inscription une fiche type de réservation valable pour tous les mois de l'année.

Une fois cette page remplie, nous n'aurez plus à effectuer d'inscription mensuelle, vos créneaux cantine et périscolaire seront réservés pour l'année scolaire 2019-2020.

Plannings de réservation

Les inscriptions peuvent s'effectuer de différentes manières :

- ❖ Via la plateforme de réservation en ligne
(recommandé)

Lien vers la plateforme de réservation :

http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach

DEMANDEZ VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE PAR MAIL A :

contact@syndicatscolaire-petitedolller.fr

! ATTENTION VOUS NE DEVEZ PAS CREER VOTRE ESPACE PERSONNEL !

- ❖ Format papier, téléchargeable sur le site ou à récupérer au bureau

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le syndicat scolaire propose un service d'accueil périscolaire, aux enfants qui fréquentent ses écoles.

- **le matin**, à partir de 7 h 15 accueil à l'accueil de loisirs à Aspach le haut, un transport scolaire est organisé pour transporter les enfants aux écoles.

- **le midi** restauration scolaire, un transport scolaire est organisé depuis les différentes écoles jusqu'à l'accueil périscolaire.

- **le soir** activités jusqu'à 18 h 30, dans les locaux du syndicat scolaire, pour tous les enfants scolarisés sur le RPI.

➤ **Sortie d'école - 16 h 45, accueil péri 1** : il permet aux enfants de revenir au périscolaire en bus et de prendre un goûter.

➤ **16 h 45 – 17 h 45, accueil péri 2** : l'enfant à le choix entre :

Les ateliers thématiques (sport, théâtre, cuisine, ...) avec inscription **pour la totalité de la période et départ uniquement à partir de 17h45**

ou

L'accueil périscolaire avec départs échelonnés.

➤ **17 h 45 – 18 h 30, accueil périscolaire 3** : accueil périscolaire avec départ échelonnés.

- Une salle et une surveillance sont proposées à partir de 16h45 pour les enfants qui souhaitent se retrouver au calme en fin de journée, ils ont la possibilité de lire ou commencer leurs devoirs.

L'équipe d'animation ne prend en charge que les enfants inscrits.

Toute absence de l'enfant (maladie, absence de l'enseignant ou sortie scolaire) doit être signalée au préalable au Syndicat. Toute absence pour le jour même, non signalée avant 9h00 sera facturée en totalité.

ACCUEIL DE LOISIRS

Le syndicat scolaire propose un service d'accueil de loisirs pour les périodes des mercredis et des vacances scolaires.

Pour la période des mercredis, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) par la plateforme d'inscription en ligne, par courriel ou par le formulaire papier disponible au bureau et sur le site internet du syndicat.

Horaires d'accueil des mercredis

De 7 h 15 à 12 h 15, un programme d'activités sera proposé entre chaque période de vacances.

Pour la période des vacances scolaires, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) dès que vous recevez le programme d'activités jusqu'à la date limite inscrite sur le programme. Toute inscription est définitive et vaut facturation.

Horaires d'accueils des vacances scolaires, du lundi au vendredi :

Journée complète avec repas : de 7 h 15 à 18 h 15. Les enfants peuvent être déposés jusqu'à 9h30, et le départ est possible à partir de 16h30, en cas de sortie ces horaires peuvent être modifiés, l'information apparaîtra dans le programme.

Pour une arrivée en dehors de ces horaires, merci de prendre contact avec le syndicat.

Le goûter reste à la charge des parents, merci de prévoir une bouteille ou une gourde et un goûter.



Livret de rentrée scolaire 2019/2020
Syndicat Scolaire de la Petite Doller

NOUS CONTACTER

Syndicat Scolaire de la Petite Doller

2, Place de Rochetoirin – ASPACH LE HAUT

68700 ASPACH-MICHELBACH

Mail: contact@syndicatscolaire-petitedoller.fr

Tél: 03 89 48 97 11

Permanence téléphonique :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

De 7h45 à 12h00

EN CAS D'URGENCE, après-midi uniquement :

06.38.22.21.10

Horaires d'ouverture :

Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi : de 7h45 à 9h00

Mercredi : de 7h45 à 12h00

Jeudi : de 16h00 à 17h30

Site internet :

<http://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr/>

Réservation en ligne :

http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach



Livret de rentrée scolaire 2019/2020
Syndicat Scolaire de la Petite Doller